

Le prestataire de covoiturage, Green Cove Ingénierie, propose un service professionnel et sécurisé de covoiturage conçu spécifiquement pour la mise en relation des salariés des entreprises implantées sur les sites des membres de l'ADOR. (Plate-forme logistique Sogaris, plate-forme aéroportuaire de Paris-Orly, Silic, Marché International de Rungis, centre commercial Belle Epine).

Le succès de ce service repose sur la bonne volonté des participants, qu'ils soient conducteurs ou passagers, et sur le respect de cette charte.

Engagements des utilisateurs

Le covoiturage est fondé sur l'accord réciproque entre le conducteur et les passagers qui implique de :

- respecter les accords fixés au préalable (heures et lieux de rendez-vous, ou de dépose),
- respecter les conditions établies sur le partage des frais ou l'utilisation en alternance d'un véhicule,
- maintenir à jour régulièrement les données personnelles (trajets, coordonnées, horaires, lieux de travail),
- prévenir les co-équipiers en cas d'indisponibilité (congés, maladie, déplacement professionnel) dans la mesure du possible, au moins 24h à l'avance.

Le covoiturage repose sur un partage des frais ou l'alternance de l'utilisation d'un véhicule. Les éventuels échanges d'argent entre conducteurs et passagers devront s'effectuer dans les limites d'une indemnisation normale des frais d'essence, de péage, et de stationnement, sans bénéfice.

Le non-respect de cette consigne serait susceptible de placer l'utilisateur en infraction vis-à-vis de l'administration fiscale et de sa compagnie d'assurance.

Le conducteur s'engage à :

- vérifier que son véhicule est en parfait état de marche et en règle avec les contrôles de sécurité obligatoires,
- ne prendre aucun risque au volant et n'absorber aucun produit dangereux pouvant altérer ses capacités à conduire avec vigilance et en toute sécurité,
- être titulaire d'un permis de conduire en règle,
- être assuré pour les déplacements domicile-travail avec un contrat d'assurance comportant une clause de Responsabilité Civile prenant en charge les passagers en cas d'accident. Il est recommandé au conducteur d'informer sa compagnie d'assurance qu'il pratique le covoiturage dans le cadre de ses déplacements,
- adopter une conduite prudente et respecter scrupuleusement le Code de la Route.

Le passager s'engage à :

- vérifier que le conducteur est bien titulaire du permis de conduire,
- vérifier que le conducteur est assuré pour transporter des passagers, dans le cadre de ses déplacements domicile-travail,
- ne pas gêner la conduite du conducteur.

Engagements de Green Cove Ingénierie

Green Cove Ingénierie met en œuvre, exploite, maintient et gère différents outils pour le bon fonctionnement du service de covoiturage.

- Le site Internet : www.covoiturage.ador94.com
- Le centre d'appel : 0892 160 007

Responsabilités

L'ADOR, le prestataire Green Cove Ingénierie et les entreprises adhérentes se dégagent de toutes responsabilités pour tout dommage direct ou indirect, aux personnes et aux biens, pouvant survenir au cours d'un trajet ou, de manière générale, en conséquence de l'utilisation du service de covoiturage. L'utilisateur reconnaît que l'ADOR et le prestataire de service Green Cove Ingénierie ne sont pas responsables du contenu des correspondances de toute nature qu'il échange avec d'autres utilisateurs.



C'est le regroupement de plusieurs personnes de foyers différents, dans une même voiture, pour effectuer un trajet en commun.

Pourquoi le covoiturage ?

- Faciliter les déplacements de tous.
- Économiser les frais liés à la voiture.
- Améliorer l'accès aux zones d'emplois.
- Réduire la pollution, la consommation d'énergie, les embouteillages, les temps de transport, les problèmes de parking.
- Favoriser un comportement solidaire et citoyen.

Simplicité ?

Il suffit de vous inscrire, d'enregistrer vos trajets, puis vous recevrez automatiquement et régulièrement la liste des personnes qui font le même trajet domicile-travail que vous.

Liberté ?

- Vous choisissez vos partenaires de route.
- Vous covoiturez quand vous voulez soit régulièrement ou occasionnellement.
- Vous gérez vos trajets.

Assurances ?

- Si vous êtes passager, vérifiez que le conducteur est bien assuré et possède son permis de conduire.
- Si vous êtes conducteur, vérifiez que votre contrat d'assurance couvre vos trajets domicile-travail et informez votre assurance que vous allez pratiquer le covoiturage.

Pourquoi s'inscrire ?

- Être inscrit permet d'être informé en temps réel des nouveaux trajets, plus nombreux de jour en jour.
- Réduire vos frais de transport en les divisant par 2, 3 ou 4.
- Chercher un passager ou un conducteur de remplacement en cas de défaillance d'un membre de votre équipage.
- Bénéficier à tout moment, sur internet et par téléphone, d'un service de covoiturage de qualité, conçu spécialement pour le Pôle Orly-Rungis.

**Vous n'avez pas
de voiture...
Vous êtes seul
dans votre voiture...**



Demain, vous serez, 2, 3 ou 4 dans une seule voiture pour un même trajet

Inscrivez-vous !



**L'ADOR
fait appel à
GREEN COVE INGENIERIE,
opérateur de covoiturage,
pour créer et mettre en place ce service.**

Un service de covoiturage

dédié AUX SALARIÉS

Bulletin d'inscription

A adresser sous pli affranchi à :

Green Cove Ingénierie
Service covoiturage
19 rue Maurice Ravel
78690 Les Essarts le Roi

Une alternative économique, écologique, conviviale

VOUS TRAVAILLEZ SUR LE PÔLE ORLY-RUNGIS
OU A PROXIMITÉ, CE SERVICE VOUS EST DESTINÉ*

Comment s'inscrire : 3 façons

Au préalable demandez le code d'accès à votre entreprise

- 1/ Par **INTERNET** en vous connectant sur le site
<http://www.covoiturage.ador94.com>
- 2/ Par **COURRIER** en renvoyant le bulletin d'inscription
ci-contre accompagné de votre règlement
à Green Cove Ingénierie
- 3/ Par **TELEPHONE** en contactant le centre d'appel au
0 892 160 007 (0,34 euros TTC/mn)
Vos coordonnées et vos trajets seront enregistrés par l'opérateur qui :
- Facilite la mise en relation
- Repère les mêmes trajets
- Alerte les salariés.
Vous pourrez être contacté par une personne qui souhaite partager
ses trajets avec vous.

Combien coûte l'inscription à ce service ?

- 16 euros TTC par an, à régler à Green Cove Ingénierie.
- Rapprochez-vous de votre entreprise pour confirmation de son inscription, connaître sa participation éventuelle et le montant que vous devrez régler à Green Cove Ingénierie.
- En ce qui concerne le partage des frais ou l'alternance de l'utilisation d'un véhicule, reportez-vous à la charte au verso.

Vos coordonnées personnelles *

M M^{me} M^{lle} - Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Email :
Tel Prof :
Tel Privé :
*Informations indispensables pour vous inscrire et pour la mise en relation avec les autres participants

Votre lieu de travail

Lieu : Sogaris Silic Aéroports Paris-Orly
 Marché international de Rungis Belle Epine
Nom de l'entreprise :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
indiquez le code* de votre entreprise :
* sans ce code votre inscription ne sera pas validée

Trajets effectués les

lundi mardi mercredi jeudi
 vendredi samedi dimanche

Horaires

Aller :
Retour : Variables

Renseignements complémentaires

Je suis : conducteur passager je souhaite alterner
Je souhaite un covoiturage : régulier occasionnel
Remarques (itinéraire, places libres...) :
.....
.....

Votre inscription emporte automatiquement le respect de l'ensemble des dispositions de la charte d'utilisation du service dont les extraits sont mentionnés au verso du document et qui vous sera intégralement remise lors de l'envoi de votre carte de membre.

Dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression.